



Info Confrançon

Décembre 2014 - Bulletin municipal n° 40
www.confrancon.fr



Le mot du Maire

Editorial 3

Vie communale

Investissements 2014 4
 Vœux 5
 Voirie 5
 Nouvelles entreprises 6
 Vivre ensemble 7

Services municipaux

Etat civil 9
 Urbanisme 9
 Tarifs des locations 10
 Divers 11

Vie scolaire

Classe découverte à Palavas-les-Flots 12
 Premier bilan des nouveaux rythmes scolaires 12

Vie associative

Liste des associations 13
 Sport 14
 Enfance 15
 Loisirs 16

Mémoire

11 novembre, 8 mai 17
 14-18, la grande guerre 18
 Conflit 1939-1945 20

Sanitaire social

Santé famille 24

Infos territoriales

Déchets 25
 ADMR Montrevel 26
 L'office de tourisme cantonal 27
 En bref 28

Infos pratiques

Nature 29
 Civisme 30

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie

1 place de la Mairie, 01310 Confrançon
 04 74 30 27 38
 E-mail: mairie@confrancon.fr
 Site internet: www.confrancon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00

Numéros utiles

- École de Confrançon
04 74 25 24 31
- École de Curtafond
04 74 25 70 41
- Crèche Câlins et Trottinettes à Confrançon
04 74 30 14 37
- Garderie & Centre de Loisirs Copain-Copine
04 74 25 22 53
- Gymnase à Confrançon
04 74 22 24 62
- Restaurant scolaire à Confrançon
04 74 25 26 73
- Salle des fêtes de Confrançon
04 74 25 26 63

Directeur de publication : Mme Colas (Maire)
Commission information : Karen MARVIE,
 Chrystelle GUIXA, Jean-Paul BUELLET,
 Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET,
 Jean-Luc FROMONT
Conception graphique : Gary Leroux
Imprimé sur papier recyclé par Comimpress





» **70% des eaux souterraines sont polluées et peuvent entraîner des maladies des voies respiratoires, digestives ou des lésions cutanées (risque de cancer)** »

Objectif zéro pesticide dans nos villages

Suite aux multiples exemples dans notre entourage de malades gravement atteints, je pense que nous devons tous prendre conscience qu'il est temps d'agir pour la protection de notre environnement qui impacte fortement notre santé. En effet il est désormais prouvé que les produits chimiques utilisés dans l'industrie et l'agriculture sont nuisibles pour les organismes vivants (végétaux, animaux et humains).

Aujourd'hui notamment, 70% des eaux souterraines sont polluées et peuvent entraîner des maladies des voies respiratoires, digestives, ou des lésions cutanées qui augmentent les risques de cancer. Des démarches sont engagées au niveau européen (directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont aussi un rôle non négligeable dans cette démarche à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries, cours d'écoles...). Il est indéniable que les élus doivent montrer l'exemple.

Dans la région Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide » (échéance 2018).

Dans sa séance du 18 juillet dernier, le conseil municipal s'est engagé à l'unanimité en faveur de cette démarche zéro pesticide sur notre village.

Cet engagement conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et à mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et surtout d'information de nos concitoyens afin que ceux-ci deviennent plus tolérants au nouveau paysage urbain qui en résultera avec plus de brins d'herbe et de petites fleurs sauvages !

Je terminerai en citant St Exupery : « Nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, mais l'empruntons à nos enfants ».

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et vous attends nombreux le 10 janvier pour les voeux du Maire.

**Votre maire,
Christiane COLAS.**

Investissements 2014

Rénovation de l'appartement au dessus de l'ancien local commercial

Coût : 70 010 € dont frais d'étude et de marché

Remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes pour isolation

Coût : 15 548 €

Acquisition de matériels pour les pompiers

Coût : 3 094 €



Aménagement de l'annexe de la mairie

Coût : 10 308 €



Aménagement d'une rampe d'accès pour handicapés à la salle des fêtes

Coût : 14 827 €



Remplacement du mobilier de la salle des fêtes

Coût : 17 260 €



Acquisition de matériels pour les employés

Remorque et compresseur pour 1 952 €

Tondeuse pour 2 220 €

*Christiane COLAS, Maire de Confrançon et l'équipe municipale
invitent toute la population à la cérémonie des vœux*

le samedi 10 janvier 2015 à 15 heures à la salle des fêtes.

Ce temps fort de la vie communale sera l'opportunité :

d'accueillir les nouveaux habitants,

d'échanger autour des projets actuels et futurs portés par la municipalité,

notamment la démarche « objectif zéro pesticide dans mon village » engagée récemment,

de partager le verre de l'amitié en toute convivialité.

Meilleurs vœux 2015

Voirie

Tous les travaux relatifs à la voirie communale sont réalisés par les services techniques de la Communauté de communes de Montrevel. Chaque commune se voit attribuer une dotation en début d'année, à partir de laquelle, elle établit la liste des travaux à réaliser sur son territoire. Il est toutefois possible de financer d'autres travaux en dehors de cette dotation.



Eclairage public à Malet

Pour 2014, la dotation de Confrançon s'élève à 68 653 € dont 9 622 € de reliquat pour chantiers non terminés en 2013.

Programme 2014 sur dotation communautaire

- Chemin des Granges Neuves sur 570m : 9 995.47 €,
- Route de l'Etang du Comte sur 100m : 1 449.84 €,
- Route de Grande Chassagne sur 970m : 15 648.07 €,
- Impasse des Vernes : 4 027.72 €,
- Chemin de la Sapinière en limite avec St-Genis sur Menthon sur 440m : 12 163.40 €. Ce projet, datant de nombreuses années a été enfin concrétisé, nécessitant un renforcement de la chaussée. Un revêtement général sera de nouveau réalisé l'année prochaine pour que cet investissement soit pérenne.
- Cheminement piétons route de Vandeins : 11 849.37 €. Jugé nécessaire depuis l'ouverture du supermarché, ce chemin, d'abord gravé, s'est révélé très difficilement praticable pour les poussettes. Il a donc été revêtu d'un enduit bicouches.



Chemin piétonnier route de Vandeins

- Signalisations horizontales ainsi que verticales : 7 500.99 €.

La somme totale dépensée pour la réparation de la voirie communale en 2014 se monte à 62 634.85 €; le reliquat de 6 018.15 € sera reversé au budget 2015.

Nouvelles entreprises



Flocking Ainstinct

Burgien d'origine, et habitant la commune de Confrançon depuis quelques années, Cyril Mas a, depuis juillet dernier, créé son auto-entreprise dans le domaine du flocage. Installé rue de la Chênaie, ce jeune auto-entrepreneur se veut créatif et novateur, en développant plusieurs concepts comme le flocage et transfert textile, stickers, flyers, cartes de visite, mais aussi flocage sur les véhicules et vitrines.

Cyril Mas souhaite construire rapidement sa crédibilité en répondant aux attentes de sa clientèle, particuliers, entreprises ou associations pour réaliser un flocage à leur image ; et en offrant des produits vendus au juste prix.

Doué d'un sens artistique, il apporte à chacune de ses réalisations un plus en matière d'esthétique, mettant en valeur le produit.

Renseignements : **Flocking Ainstinct** - 06 48 40 25.35
flockingainstinct@gmail.com ou flockingainstinct@facebook.com



La Maison de Gizmo et Bambi

La Maison de Gizmo et Bambi permet aux propriétaires d'animaux de compagnie de partir en vacances en toute sérénité en proposant les services de prestataires sérieux qui s'occuperont et veilleront sur vos compagnons à quatre pattes ainsi que votre domicile, durant toute la période de votre absence.

Possibilité de garde et de surveillance à la journée ainsi qu'en dehors des vacances.

Renseignements : www.lamaisondegizmoetbambi.fr
04 69 19 00 52 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h



Muriel Adam Conseillère chez Biosph'air Evolution

Muriel Adam, habitante de Confrançon, est conseillère depuis maintenant 4 ans sur le secteur, du Big Power, solution pour un ménage écologique et économique, un gain de temps considérable et de nombreux bienfaits sur la santé.

Elle vous propose de le découvrir gratuitement et en toute simplicité...

Renseignements : **Muriel ADAM** - Conseillère chez Biosph'air Evolution
06 34 48 64 00 - adamhuriel@orange.fr

La chaussée partagée par tous... pour plus de sécurité pour tous...

Vous avez tous fait le choix de vivre dans une commune rurale, cela veut dire y circuler à pied, en vélo, à cheval et surtout en voiture, en partageant les espaces publics et communs que sont les chaussées, les accotements et les trottoirs quand il y en a... Pour un partage en toute sécurité, quelques règles essentielles sont à respecter : il faut être visible des autres usagers, maintenir les distances de sécurité, ne pas considérer une intersection comme une zone de conflits où il faut passer à tout prix avant les autres, etc.

La municipalité est régulièrement interpellée pour des problèmes de sécurité liés à la circulation... toutes les circulations :

...à pied....

« Nous sommes plusieurs employés travaillant à St Cyr venant de Bourg en Bresse ou de Mézériat et nous passons au Logis Neuf et l'Effondras le matin entre 7 et 7 h 30. Ce matin un collègue a de justesse évité un élève se rendant au car au niveau du Logis Neuf : élève invisible, pas de gilet, et à priori pas d'éclairage, temps pluvieux. Au niveau de l'Effondras nous avons les mêmes frayeurs lorsque les élèves regagnent à pied leur domicile en direction de Mâcon ».

Ce message a été reçu en mairie mi-octobre. Malgré la campagne de sensibilisation menée par le Conseil général vers les usagers des transports scolaires, malgré l'attribution d'un gilet retro-réfléchissant à chaque élève, malgré les rappels réguliers dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, l'utilisation des gilets de sécurité reste anecdotique... Faut-il attendre un accident grave sur la commune pour que chacun prenne conscience de ses responsabilités : le gilet de sécurité ne répond pas à un effet de mode, il peut sauver la vie de vos enfants en les rendant plus visibles des autres usagers de la route! Obligez-les à le porter ! Cette recommandation est également valable pour tous les piétons adultes ou enfants amenés à circuler le long de la chaussée lorsque la nuit commence à tomber ou que le jour se lève...

Et gardez en mémoire que « lorsqu'ils em-

pruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche.» (Article R412-36 du code de la route).

...à cheval...

« Nous sommes une toute petite minorité de cavaliers sur Confrançon. Encore tout dernièrement un jeune roulant assez vite dans la descente de Chassagne a glissé sur les gravillons dans un virage, nous nous trouvions en face à cheval, l'un des chevaux a failli se retrouver chargé sur le capot de la voiture. Certains, volontairement accélèrent même en nous voyant. Nous faisons tout pour désensibiliser nos chevaux par rapport aux véhicules à moteur, mais un cheval reste un animal peureux, car à l'état sauvage il est une proie et toute surprise peut le faire réagir violemment. »

Les véhicules motorisés ont également des obligations à l'égard des cavaliers et des meneurs d'attelage. Avant de dépasser, tout conducteur doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger. Lors du dépassement ou d'un croisement avec un animal sa vitesse doit être réduite sous peine de contravention de quatrième classe (article R413-17 du code de la route). Il doit, en outre, avvertir de son intention l'utilisateur qu'il veut dépasser (mais ne surtout pas klaxonner ni même faire ronfler son moteur pour ne pas risquer d'effrayer l'animal). Pour effectuer le dépassement, il doit se déporter suffisamment pour ne



pas risquer de heurter l'utilisateur qu'il veut dépasser. Il ne doit pas en tout cas s'en approcher latéralement à moins d'un mètre en agglomération et d'un mètre et demi hors agglomération s'il s'agit d'un véhicule à traction animale, d'un engin à deux ou à trois roues, d'un piéton, d'un cavalier ou d'un animal.

...en 2 roues...

Trop de cyclistes roulent de nuit sans éclairage. De nuit ou quand la visibilité est insuffisante (brouillard, tunnel), pour circuler à vélo, vous devez obligatoirement porter un gilet de sécurité retro-réfléchissant; votre vélo doit être équipé d'un phare avant blanc (ou jaune) et d'un phare arrière rouge, d'un catadioptre avant blanc (ou jaune) et un catadioptre arrière rouge, de réflecteurs visibles latéralement («cataroues», ou pneus à flancs réfléchissants), de réflecteurs de pédale et si votre vélo tracte une remorque, elle doit être équipée d'un ou plusieurs catadioptrés, selon sa largeur.

Incivilités-dégradations-vols

Incivilités [n. f. pluriel] : *ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance.*

En ces temps difficiles où les moyens sont de plus en plus rares à obtenir pour financer les améliorations des espaces publics, il est d'autant plus regrettable de constater que des dégradations volontaires sont infligées aux équipements existants :

- Destruction d'un jeu à ressort à la garderie
- Bris de vitres au stade, à la salle des fêtes, au gymnase
- Dégradation de l'abri-bus au stade
- Bris de bouteilles, jet de mégots et déchets variés dans les lieux publics
- Dégradations de la toiture de la salle des fêtes, du four à pain

- Vols de jardinières du fleurissement
- Tags
- Etc...

Est-ce par désœuvrement ? Par provocation ? Seuls leurs acteurs pourraient l'expliquer si tant est qu'ils puissent se justifier... En tout état de cause, c'est la communauté qui en pâtit. Ce qu'ils détruisent ou volent est notre bien commun. Réagissez ! Soyez des citoyens vigilants en signalant tout acte malveillant dont vous serez témoins.

A chaque infraction, une plainte est déposée à la gendarmerie de Montrevel-en-Bresse.

Sécuriser, Surveiller, Signaler

La Préfecture de l'Ain souhaite lancer une campagne d'information et de sensibilisation pour lutter encore plus efficacement contre les cambriolages en impliquant davantage les citoyens dans leur propre sécurité. A cet effet, elle nous demande de relayer la règle des 3 S : sécuriser, surveiller, signaler.

Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées, ...);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;

- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte

- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Naissances

HEDHUI Néma, Nour	née le 16/01/2014
FLIMATIN Nolan, Henri	né le 26/01/2014
GAMBY Alice	née le 05/03/2014
BARTHELMÉ Antoine, François, Emil	né le 07/03/2014
DHIMENE Mia, Laura	née le 30/04/2014
RHALEM Salma Bayane	née le 30/04/2014
FEUILLET Noah	né le 04/05/2014
COLIGNON Sarah, Elisabeth	née le 23/05/2014
AGADICHE Celia, Elodie	née le 25/05/2014
CHARREL Nur	né le 06/06/2014
THIOYE Hayden, Nelson	né le 10/06/2014
ZAGHDOUD Wael	né le 13/06/2014
GENESTIER Samuel, Thomas	né le 25/06/2014
MONZILIARD Maxence	né le 27/06/2014
SCHULER Tyler, Nolan	né le 03/07/2014
DELEERSNYDER Lenny, Jean	né le 10/07/2014
RODRIGUEZ Lucas	né le 25/07/2014
PUGLIESE Paul	né le 31/07/2014
GÖKDEMIR Augustine	née le 01/08/2014
NICOD Andy	né le 04/08/2014
NÉAU Véronique, Angèle, Zoé	née le 14/08/2014
CHANAL Célia, Laurence	née le 19/08/2014
NAFFATI Louhane, Dalila, Justine	née le 28/08/2014
PELISSON Antoine	né le 31/08/2014
BOZONNET Loan	né le 03/09/2014
MEJJANE Lilia	née le 24/09/2014
VILLIBORD Ange	né le 02/10/2014

Mariages

Josette Odile THENON et Serge Yvon BULIN	le 21 juin 2014
Eline Alizée Caroline VIRICEL et Rémy GOUJON	le 21 juin 2014
Amandine VERNOUX et Patrice Jean-Jacques Ghislain SÉNANFF	le 05 juillet 2014
Ludivine Aline CHEVALLIER et Nordine BENZAGOUR	le 19 juillet 2014
Sylvie PICQUET et Christophe BROCHAND dit RENAUD	le 23 août 2014
Vanessa Aline MAÎTRE et Mamadou THIOYE	le 29 novembre 2014

Décès

Paulette Marguerite BERTHET	le 14 décembre 2013
Thomas Esteban BORJA	le 06 janvier 2014
Michel Hubert SERGIENKO	le 04 mars 2014
Jules Alphonse MEUNIER DIT RIPPE	le 02 mai 2014
Michel René GERMAIN	le 10 septembre 2014
Marguerite VERNOUX épouse PONTET	le 13 septembre 2014
Gérard Marie Raymond BOUVIER	le 15 septembre 2014
Alberte JACQUET épouse GIRAUD	le 16 octobre 2014

Guide pratique des formalités d'urbanisme

Quel que soit votre projet de rénovation ou construction, vous êtes invités à vous renseigner, à prendre connaissance du règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de votre parcelle, soit en mairie, sur le site internet de la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse sur www.cc-montrevelenbresse.fr/, ou bien pour les différents imprimés, vous pouvez vous rendre sur <http://vosdroits.service-public>, rubrique « Urbanisme ».

Votre projet comprend une modification de l'aspect extérieur de votre habitation, garage ou abri (exemple : un ravalement de façade, changement de fenêtres, volets, portes, pose d'une climatisation ou pompe à chaleur sur la façade, extension...) ou pour la pose d'une clôture ou un portail, pose ou construction d'une piscine, d'un abri de jardin...vous devez déposer un dossier de déclaration préalable ou permis de construire suivant l'ampleur des travaux.

Durant l'année 2014 (liste arrêtée au 30 novembre 2014), la commune a instruit entre autres :

- 14 Certificats d'Urbanisme Informatifs,
- 3 Certificats d'Urbanisme Opérationnels,
- 30 Déclarations Préalables,
- 1 Permis de Démolir,
- 3 Permis de Construire,
 - CLERGET Laetitia et Yoann : construction de 4 boxes à chevaux,
 - SARL CORIDIS (Casino) : construction d'une aire de lavage véhicules avec 2 pistes et installation d'un kiosque laverie automatique,
 - Ain Habitat : construction de 8 logements locatifs.

Tarifs des locations

La remise des clefs et l'état des lieux sont assurés par le secrétariat de mairie.
Prendre rendez-vous au 04 74 30 27 38.

Stationnement

- Occasionnel : 25 € / jour / véhicule
- Commerçant régulier : 30 € / mois
- Taxi : 30 € / an

Bâtiment Salle des fêtes et autres - Délibération du 21/02/2014 et du 21/11/2014

CAUTION 300,00 €	Salle des fêtes	Cuisine	Annexe	Salle de réunion	Appenti du four
Associations communales ou de la Communauté de communes					
Manifestation	55 €	45 €	20 €		Gratuit
Assemblée Générale, réunion	Gratuit		Gratuit	Gratuit	
Professionnels ou particuliers de la commune					
Manifestation 1er jour	180 €	60 €	80 €	30 €	20 €
Manifestation 2ème jour	50 €	30 €	40 €	30 €	20 €
Professionnels, particuliers ou associations hors commune					
Manifestation 1er jour	350 €	120 €			
Manifestation 2ème jour	100 €	60 €			
Assemblée Générale, réunion	60 € / demi-jour			30 € / demi-jour	

Espace Robert Busnel - Délibération du 23/10/2009

	Associations de la commune	Associations de la Communauté de Communes	Associations hors Communauté de Communes
Utilisation entraînement collectif	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Utilisation compétition, matches, tournois	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Centres de loisirs Crèche	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Manifestation sportive à but lucratif	40 €	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal
Manifestation non sportive à but lucratif	60 €	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal

Nous rappelons aux associations que, même répertoriées au calendrier des fêtes, les manifestations nécessitant l'utilisation de salles et une déclaration de buvette doivent faire l'objet d'une demande au préalable en mairie dans les délais suivants :

- réservation et location de salle : dès que vous avez vos dates de manifestations et au moins 1 mois avant,
- déclaration de buvette et réservation de matériel : 15 jours avant la manifestation. **Le matériel (grilles, barrières) ne doit en aucun cas être demandé auprès des agents techniques de la commune.**



Maquette
de la salle des fêtes
réalisée par
Yves Arbez

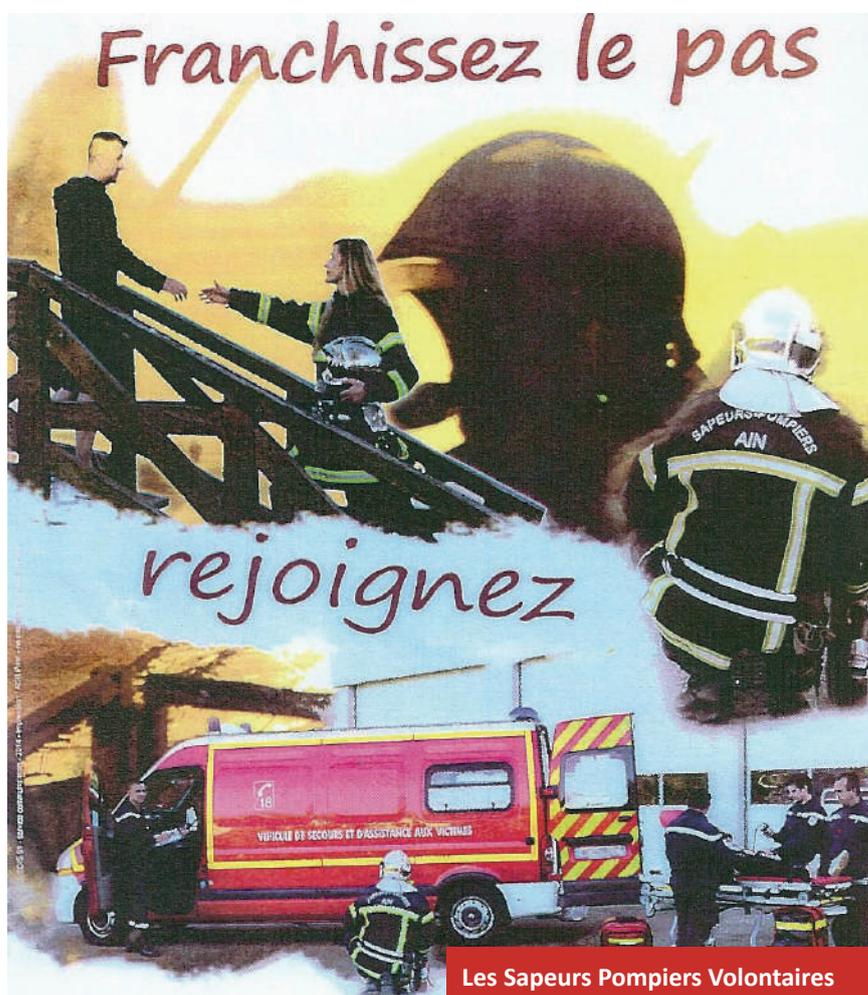
En raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes,
le bâtiment sera fermé du 16 avril au 18 juillet 2015

Comment devenir Sapeur Pompier Volontaire ?

- Etre âgé de 16 à 60 ans
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique (4 tests par an)
- Jouir de ses droits civiques

Renseignements

Gilles GUERRY - chef de Corps : 06 89 95 81 60
Christiane COLAS - Maire : 04 74 30 27 38



Classe découverte à Palavas-les-Flots



Partie de pêche en mer

Le projet de classe de découverte a concerné les classes de GS, CP et CE1 soit au total 68 enfants du cycle 2 de l'école de Confrançon.

Le centre PEP 34 de Palavas les Flots a accueilli le groupe du lundi 22 septembre au vendredi 26 septembre 2014.

Les activités prévues dans le cadre du projet pédagogique étaient axées sur la découverte du milieu marin et de la Camargue : la végétation de la lagune, le phare de la Méditerranée, une partie de



Les enfants et leurs accompagnateurs au régime méditerranéen pendant une semaine

pêche en mer, le parc ornithologique du Pont de Gau, la visite des Salins du Midi et d'Aigues Mortes...

Ce projet a pu être concrétisé grâce la participation financière des parents d'élèves, du Sou des Ecoles, des municipalités de Confrançon et Curtafond, des PEP01 et de l'entreprise ROVIP.

L'équipe pédagogique remercie également les personnes et associations qui ont œuvré bénévolement pour la réalisation des différentes actions : couscous, tombo-la, prêts de livres...

M. MORICHEAU
Directeur de l'école

Premier bilan des nouveaux rythmes scolaires

Depuis quelques mois, les nouveaux rythmes scolaires sont en place sur notre RPI Confrançon/Curtafond. Nous pouvons d'ores et déjà faire un premier bilan tant sur l'organisation que sur les activités proposées aux élèves.

Le choix de ne modifier que très peu l'organisation des familles (les horaires de début et fin de l'école ont été uniquement changés pour des problèmes de car) semble satisfaire le plus grand nombre. On peut cependant remarquer que le décalage entre les horaires des deux écoles, passé de 10 à 15 mn est trop important et

a des effets négatifs notamment à la sortie du soir à Confrançon où les enfants descendant de la navette courent de partout alors qu'ils sont sous la responsabilité des parents. Un autre point négatif, des enfants arrivent entre 30 et 45 mn avant le début de la classe à l'école de Curtafond. Une réflexion sur les adaptations possibles des horaires de car est à engager au niveau du SIVOS.

Du côté des activités, le bilan est très positif. En effet le positionnement des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) en début d'après-midi semble être meilleur qu'en

fin de journée. Il permet de laisser les enfants de 3 et 4 ans à la sieste, ce qui est une bonne activité (!), d'autres communes rencontrent des difficultés dans l'animation des TAP pour ces jeunes élèves. Pour les plus grands, à partir de 5 ans et jusqu'aux CM2, la diversité des activités et les intervenants de qualité proposés par la Communauté de communes sont à souligner. Les élèves semblent conquis, même par des activités qu'ils n'auraient pas choisies spontanément (couture, ...).

Hervé COLAS, président du SIVOS

Liste des associations

Ecole et Culture

Copain-Copine

Garderie périscolaire, centre de loisirs, aide aux devoirs

Virginie BONNAMENT : 06 60 17 20 30

Marie-Laure LOUVET, directrice :

04 74 25 22 53

copain-copine01@orange.fr

Restaurant scolaire

Jennifer GUERRY : 06 87 24 72 45

jennifer.guerry@gmail.com

Magali DESPLANCHES : 06 66 54 42 32

madesa@neuf.fr

Sou des écoles laïc

Valérie DESMURS : 04 74 24 62 19

Loisirs & culture, bibliothèque

Isabelle POCHON : 04 74 30 29 40

associationloisirsetculture@gmail.com

Ami-mots : Scrabble

Rosa Marie HOAREAU : 04 74 30 24 21

Sports

Football club

Mickaël BROYER : 04 74 52 40 70

06 17 14 03 45

mickael.broyer@orange.fr

A.S.C. Basket

Stéphanie FONTAINE : 06 30 16 50 16

Sandrine PEZANT : 06 89 91 60 77

Gym à Confrançon

Joëlle TABOULOT : 04 74 30 24 72

Planète Tennis

Monique PERRET : 04 74 51 10 73

06 17 14 03 45 - planete-tennis@fft.fr

Autres

Amicale

des anciens combattants

Bernard VERNE : 04 74 25 20 17

Amicale

des sapeurs pompiers

Christian DUPRE : 04 74 25 23 94

christian.dupre@cnh.com

Club des retraités

Marc CHAPATON : 04 74 30 21 90

Comité de fleurissement

Marie-Claude FELIX : 04 74 30 26 07

Comité des fêtes

Julien BERNIGAUD : 06 43 40 50 18

comitedesfetes01310@gmail.com

Comité paroissial

Christiane DELEBASSEE : 04 74 30 20 22

Société de Chasse

Laurette MUTIN : 04 74 30 25 66

Associations

Communauté de communes

Bresse Tonic Foot

Jean-Noël TARTARIN : 06 14 69 52 00

t.jean-noel@orange.fr

Rugby Club

Canton Montrevel

Paul EBEYER : 06 07 99 29 56

paul.ebeyer@mma.fr

Bresse Tennis de Table

Corinne CURT : 04 74 25 95 63

corinnecurt@sfr.fr

Jean-Marc BERTHOLAT : 04 74 30 80 15

bertholatjm@gmail.com

Echecs - Cavalier Fou Bressan

Sylvain WLASSEWITCH : 03 85 72 80 93

cavalierfoubressan@wanadoo.fr

Ecole de musique

de la Plaine Tonique

Florence BAZZANA-VELON : 04 74 25 41 38

ecole.musique.montrevel@orange.fr

florence.bazzana@cc-montrevelenbresse.fr

Coopération

et Solidarité Internationales

Jocelyne WLASSEWITCH : 06 84 09 42 45

csi@cc-montrevelenbresse.fr

Office du Tourisme du Canton de Montrevel

Patrice THÊTE : 04 74 25 48 74

accueil@tourisme-montrevelenbresse.fr

Basket

La nouvelle saison 2014/2015 de basket a débuté mi septembre avec deux nouvelles co-présidentes, Stéphanie Fontaine et Sandrine Pezant et un bureau largement renforcé avec l'arrivée de nouveaux membres pour atteindre un nombre de 14 personnes.

Cette année, nous battons des records de licenciés avec une progression de 22% par rapport à la fin de l'an dernier pour un effectif à cette date de 129 adhérents.

Nous avons engagé en championnat 4 équipes seniors. Deux féminines qui évoluent en DF2 et DF4 et deux équipes masculines en DM2 et DM4.

Ces 4 équipes se partagent le gymnase le samedi soir avec un premier match à 18h30 et le second à 20h30.

Ils attendent un maximum de soutien avec des supporters assidus.

Et 7 équipes jeunes :

- U9 Masculine débutant et débrouillé.
- U9 Féminine débutante et débrouillée.
- U11 Féminine débutante.
- U11 Féminine débrouillée.
- U 13 Féminine débutante.
- U 15 Masculine.
- U 17 Féminine.

Ces équipes jouent le samedi après-midi de 13h00 à 17h et elles aussi apprécient les supporters.

La plupart des entraînements se font sous la responsabilité de Valentin Peulet, ils se déroulent les soirs de semaine et le mercredi. Des stages sont également organisés durant les vacances scolaires et sont très appréciés de nos jeunes basketteurs. Pour faire vivre ce club dynamique, nous



Le basket avec la casquette, c'est encore plus chouette !

remercions tous nos sponsors qui participent en nous offrant des lots, des locations de panneaux publicitaires, des tarifs préférentiels et des jeux de maillots.

Les membres du bureau vous proposent plusieurs manifestations :

- La tombola le 17 Janvier avec une TV, un vol en avion, des repas gastronomiques, des plats traiteurs... à gagner.
- La vente de saucisses & merguez le 23 Mai pour préparer vos barbecues printaniers.
- La fête de l'ASC le 6 Juin avec la présentation de nos équipes, des jeux familiaux, des concours de lancer franc et une multitude de cadeaux à gagner et notre traditionnel repas familial.

- Le tournoi de remise en jambes pour que nos jeunes attaquent leur saison sous de bons auspices.
- Et d'autres surprises tout au long de l'année.

Nous vous attendons nombreux à l'espace Busnel pour partager avec nous de bons moments sportifs et festifs.

Renseignements :

Stephanie FONTAINE : 06 30 16 50 16

Sandrine PEZANT : 06 89 91 60 77

asconfrancon@hotmail.fr

Page facebook : A S Confrancon

Restaurant scolaire

Notre association a pour but la fourniture de repas pour les enfants scolarisés sur les communes de Confrançon et Curtafond.

Nos cantinières sont aux petits soins pour nos enfants, en leur préparant, cuisinant sur place et servant chaque jour des repas équilibrés, et en leur permettant également de profiter d'évènements festifs annuels.

Notre bureau, composé de personnes bénévoles, se démène pour que l'association puisse perdurer.

Elle organise notamment des manifestations telles que :

- une vente de fromages, saucissons... le 7 février 2015 (sur réservation et sur place)
- une vente de chocolats de Pâques le 28 mars 2015 (sur réservation).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ou à apporter votre contribution (notamment en aidant au service pour le repas de Noël des enfants) pour que notre association puisse continuer d'exister.

Renseignements :

Jennifer GUERRY : 06 87 24 72 45

Magali DESPLANCHES : 06 66 54 42 32

www.cantine.curtafond.confrancon.sitew.com

L'équipe de Confrançon



L'équipe de Curtafond



Sou des écoles

L'association du Sou des Ecoles a pour but d'aider et assurer le prolongement et l'action de l'école publique par l'animation en son sein d'activités diverses à caractère éducatif, culturel, artistique, sportif ou social. Diverses manifestations ont lieu tout au long de l'année scolaire sur les deux communes du RPI. Nous remercions toutes les familles et les habitants de nos communes qui répondent présent à nos rendez-vous.

Cette année, une équipe de 11 membres volontaires et motivés compose le conseil d'administration.

Toutes suggestions et aides de la part des parents sont toujours les bienvenues.

Notre assemblée générale avec le Restaurant Scolaire s'est tenue le vendredi 3 oc-

tobre 2014 à Confrançon. Nous rappelons l'importance de la présence des parents afin que ceux-ci puissent être au courant de toutes les actions menées pour nos enfants par les enseignants de nos deux écoles.

Cette année encore, un spectacle choral regroupant tous les enfants du RPI a pu voir le jour pour le plus grand plaisir des enfants, parents, grands-parents, enseignants et l'équipe du Sou des Ecoles.

Nos rendez-vous pour l'année 2015 :

Vendredi 9 janvier : veillée brûle sapins à Confrançon

Vendredi 13 mars : tombola du Sou

Samedi 25 avril : vente de plants fleurs et

légumes à Curtafond

Dimanche 3 mai : vide grenier à Confrançon

Vendredi 12 juin : spectacle des enfants du RPI

Vendredi 26 juin : remise des cadeaux aux CM2 à Curtafond

Nous serons heureux de vous accueillir et partager des moments de convivialité lors de nos diverses manifestations. A très bientôt.

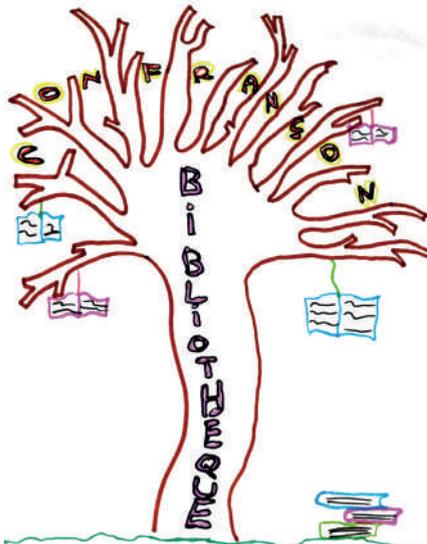
Renseignements :

Valérie DESMURS : 04 74 24 62 19

Bibliothèque



Patchwork d'activités



Le logo lauréat du concours

L'équipe de la bibliothèque a été heureuse d'accueillir ces presque 80 personnes à notre journée portes ouvertes qui s'est déroulée le 9 novembre. Ce fut une belle journée pluvieuse mais chaleureuse au cours de laquelle la gagnante de notre concours « dessine le logo de la bibliothèque » a été dévoilée avec son dessin.

Cette année 2014 a été placée sous le signe de l'informatisation avec un gros travail pour répertorier notre fond. Dès début 2015, la bibliothèque municipale distribuera à ses lecteurs leurs cartes ; des formulaires de renseignements sont à retirer lors des permanences afin que nous puissions les établir et ainsi nous pourrions

dire adieu à nos chères cartes roses !

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour continuer à faire vivre ce lieu pour les achats, le catalogage, les animations adulte et enfant, l'encadrement, les permanences... selon les disponibilités et envies de chacun.

La bibliothèque municipale, 22 route de cornaton, 01310 Confrançon
Ouverture les mardis de 17h30 à 18h30 et les samedis de 10h30 à 12h

Renseignements :
Isabelle POCHON : 06 31 03 07 70
associationloisirsetculture@gmail.com

Ami-mots : scrabble

Vous avez envie de faire marcher vos cellules grises, de sortir de chez vous et rencontrer des ami(e)s. Alors rejoignez nous ! On se retrouve tous les mardis vers 13h45 - 14h en salle de réunion au dessus du restaurant scolaire de Confrançon. Il suffit d'apporter votre jeu de scrabble personnel et votre dictionnaire. Nous jouons tous ensemble, ambiance très sympathique. Soyez les bienvenus.



Au scrabble, la bonne humeur compte triple !

Renseignements : Romy HOAREAU : 04 74 30 24 21

Club des retraités

Le club des retraités de Confrançon a été créé en 1977. Les présidents ont été successivement Anatole Gras, Jean Duc, Gisèle Fromont, Marcel Rodet et aujourd'hui Marc Chapaton. Le club se réunit le deuxième jeudi du mois, de septembre à avril. Il organise deux concours de belote par an, une marche avec les clubs de la Communauté de communes, un repas de fin de saison en mai ainsi qu'un repas de Noël qui tient lieu d'assemblée générale. Regroupant actuellement une cinquantaine d'adhérents, le club fait partie de l'association des clubs de retraités de la Communauté de communes, créé à l'initiative du Docteur Louis Jannel, à l'époque maire de Montrevel. Trois sorties sont ainsi organisées, d'une semaine, 5 jours et 4 jours en plus des 2 sorties d'une journée.

Renseignements :
Marc CHAPATON : 04 74 30 21 90

Société de chasse

Après 15 années de présidence, Michel Barthélémy a passé la main... et c'est à une femme que les chasseurs ont choisi de confier la destinée de leur amicale.



La nouvelle présidente aux côtés de celui qui a assumé la fonction pendant 15 ans

Nouveau bureau :
Présidente : Laurette Mutin
Vice président : Noël Joly
Trésorier : Gérald Dacquembronne
Secrétaire : Benoit Goujon
Membres : Michel Barthélémy, Roger Pagliero, Jérôme Favre, Benjamin André, Jean-Claude Antoinet

Renseignements :
Laurette MUTIN : 04 74 30 25 66

11 novembre, 8 mai

Ces deux dates, marquées de la mention « Férié » sur nos calendriers ne sont pas des journées comme les autres.

Elles sont une invitation à la commémoration, la commémoration d'événements heureux : la fin des deux conflits mondiaux qui ont entaché le XX^e siècle.

Elles sont une invitation à l'hommage, l'hommage de tout un peuple à ses aînés qui sont morts pour la France, et plus largement à tous ceux qui ont combattu.

Elles constituent également un rendez-vous avec l'Histoire, l'Histoire avec un grand H, celle que l'on apprend dans les livres, mais aussi l'histoire de ces vies qui ont été bouleversées, amputées, assombries, stoppées par les guerres.

2014 aura été une année riche en anniversaires : centenaire du début de la Grande Guerre, soixante-dix ans du débarquement allié, et les prochaines années le seront tout autant.

L'opportunité pour nous tous de faire acte de mémoire, mémoire nationale voire mondiale au plus haut niveau de l'Etat et mémoire locale au plus près de nous.

Participer aux cérémonies de commémoration, interroger un grand-père ou un arrière grand-père qui a « connu » la guerre, explorer documents et reliques dans une malle au grenier, visiter les expositions thématiques, lire un livre, faire des recherches sur internet pour retracer le parcours d'un aïeul... il y a de multiples façons de s'intéresser à ce passé à la fois si lointain et si proche.

Dans ce bulletin municipal de décembre 2014, nous avons choisi de vous faire partager des tranches de vies d'habitants de Confrançon.

Ce dossier a été réalisé avec l'aide de Bernard Verne et David Morel, tous deux membres de l'Amicale des Anciens Combattants de Confrançon. Merci à eux. Un très grand merci également, plein de reconnaissance à Renée et Emile Rigollet et à Germaine et Victor Staëlsens.



14-18, la grande guerre

Francisque Dubois est né le 31 mai 1891, il est incorporé le 8 octobre 1912, dans un bataillon de chasseur à pied. L'Allemagne déclare la guerre à la France le 3 août 1914. Les archives communales de Confrançon nous livrent quelques informations sur ce que sera sa vie pendant cette période. Fort heureusement, il réchappera de ce conflit qui verra :

- la mobilisation de 229 hommes de 18 à 45 ans d'un village qui compte alors environ 1100 habitants,
- la disparition de 49 soldats de la commune, morts pour la France dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Peut-on seulement imaginer la brutalité de cette guerre qu'ont vécue « nos poilus » ? Peut-on seulement imaginer la réalité de cette guerre qu'ont vécue ceux qui sont restés à Confrançon, femmes, enfants, personnes âgées... ? De retour au village, Francisque Dubois a exercé le métier de cultivateur à Loriol. Il fut maire de Confrançon de 1953 à 1971 et décéda dans sa 100ème année...

Dubois

Nom : *Dubois*
Prénoms : *Francisque* Surnoms :

ÉTAT CIVIL

Né le *31 Mai 1891*, à *Mézériat*, canton
de *Châtillon 4 Chalmerey*, département d'*L'Ain*, résidant
à *Confrançon*, canton de *Montrevel*, département
d'*L'Ain*, profession de *Cultivateur*
fils de *Antoine Honoré* et de *Lauffay Marie Benoite*, domiciliés
à *Confrançon*, can...

Francisque Dubois est né le 31 mai 1891 à Mézériat

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE de *Confrançon*

Demande de nouvelles d'un Militaire
présent sous les Drapeaux

Nom du Militaire *Dubois*
Prénoms (dans l'ordre de l'acte de naissance) *Francisque*
A quel Corps appartient-il? *31^e Bataillon de chasseurs à pied*
Grade *Solдат*
Numéro matricule, si possible

Nom du demandeur *Dubois, Honoré*
Adresse : Commune de *Confrançon*, département de l'Ain.
Degré de parenté *son père*
Signature *Dubois*

Date *29 Août 1914.*

Résultat des recherches
Réponse

Demande de nouvelles d'un militaire, émanant de son père 29 août 1914

1^{er} CORPS D'ARMES Langres (Corlé) le 14 Octobre 1914
43^e DIVISION
Bataillon de Chasseurs à Pied
N^o 44
Le Chef du Bureau Spécial de comptabilité du 31^e Bataillon de Chasseurs à Pied à Monsieur le Maire de Confrançon - Ain.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après un avis de Monsieur le Ministre de la Guerre, Nom: *Dubois* N^o 44 né à *Mézériat, Chalmerey (Ain)* Prénoms: *Francisque*. Grade: *Chasseur de 1^{er} Classe*. Corps: *31^e Bataillon de Chasseurs à Pied*. a été blessé le 8 Août 1914 du Combat du Col Sainte Marie. est traité à l'hôpital de *Vierzon, N. 148*. En conséquence je vous serais très obligé de vouloir bien prévenir la famille. Résidence *Confrançon Canton de Montrevel - Ain*.

dans la forme que vous jugerez la plus convenable. Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Lettre du 14 octobre 1914 du chef du bureau spécial de comptabilité au Maire de Confrançon lui demandant d'informer la famille que Francisque avait été blessé le 8 août 1914 au combat du Col Sainte Marie (Vosges)

Conflits mondiaux

Le 17 Septembre 1916

Cher parents,

Quelle bonheur aujourd'hui de vous adresser ces quelques mots. Je suis toujours en bonne santé et j'espère que ma carte vous en trouve toute la famille de même, surtout mon frère. Envoyer moi des colis du chocolat du socisson sec du fromage chaussette une paire de bas montagne. Demandez des renseignements chez Derand ou à la poste, pour le poids, un boiter pour ma montre faire passer le verre à l'adresse de l'autre côté Kriegs Gefangenlager Wahn (Rhld) barrage Ch. matricule 3. Cher parents je fini on vous embrassant bien tout la famille votre fils Dubois qui pense à vous ne vous fait pas de mauvais sang

17 septembre 1916, Francisque écrit à ses parents.

2.11.19

PREFECTURE DE L'AIN

Comité Départemental de Secours aux Prisonniers de guerre de l'Ain

Bourg, le 10 MAR 1917

Le Secrétaire du Comité à Monsieur le Maire à Confrançon

Vous avez bien voulu signaler au Comité M. Francisque Dubois originaire de votre commune, actuellement prisonnier de guerre à Stalkers

Je m'empresse de vous informer que nous lui expédions, aujourd'hui même, képi, capote, pantalon, chemise de flanelle, brodequins

Le Secrétaire du Comité, Victor Godroy

Vice-Président

Prêtre d'adresser la correspondance à la préfecture de l'Ain, à Bourg

Notification d'envoi d'un colis (képi, capote, pantalon, chemise de flanelle, brodequins) au prisonnier le 10 mars 1917

Inscrit sous le n°

Incorporé à compter du 8 Octobre 1912, Arrivé au corps le 10 Octobre 1912

Dans au 21^e Bataillon de chasseurs à pied le 25 Juin 1913

Dans au 121^e - d. - le 11 Mars 1914

En prisonnier le 23 Juin 1916 à Pommern

Libéré à Wahn (av. du 8 septembre 1916)

Rapatrié le 11 décembre 1918.

Passé au 23^e Régiment d'Infanterie le 3 Janvier 1919

153^e Régiment d'Infanterie le 1^{er} Mars 1919. Mis en congé de démobilisation le 25 Mars 1919. de suite à Confrançon. de démobilisation: 23^e Rég. d'Inf. 6^e échelon. 72 33.

Francisque est rapatrié le 11 décembre 1918, il sera démobilisé le 25 mars 1919.

Noms	Matricule	Détail
Francis Dubois	31	3 ^e col. 20 ^e C ^e Secteur 148
Francis Clement	27	2 ^e esc. 7 ^e group. éclaire Secteur 14
Francis Serain	35	
Francis Hignault	37	223 ^e inf. compagnie 7 ^e échelon
Félix Jomani	40	G.V.C. compagnie 7 ^e échelon. 55 ^e à Rochefort/Reuvin. 7 ^e éch.
Félix Jorachin	34	87 ^e esc. inf. Secteur 98
Mamant Jomani	20	15 ^e esc. chasseurs à pied 13 ^e C ^e à Salin.
Fontanel Hignault	46	
Félix Joseph	34	121 ^e esc. inf. 26 ^e C ^e
Noray Auguste	27	1 ^{er} esc. artillerie 46 ^e B ^e 1 ^{er} esc.
Noray Hignault	27	1 ^{er} esc. artillerie 46 ^e B ^e 1 ^{er} esc.
Félix Jomani	20	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Fremont Marin	30	78 ^e esc. inf. 17 ^e C ^e = 3 ^e Bataillon 1 ^{er} esc. mitrailleuses 148 ^e B ^e
Gallet René	21	60 ^e esc. inf. 6 ^e C ^e à Besançon
Girard Louis	28	226 ^e inf. 23 ^e C ^e
Girard Prosper	110	7 ^e esc. inf. infirmiers à Salin
Girard Théodore	112	9 ^e esc. inf. 2 ^e esc. 13 ^e à Salin
Hotely René	37	55 ^e esc. inf. 4 ^e échelon à Salin
Lyon Joachim	22	2 ^e esc. artillerie 4 ^e échelon à Salin = 2 ^e esc. artillerie 4 ^e échelon - Secteur 14
Lyon Eugène	19	121 ^e esc. inf. 28 ^e C ^e à Montbrison
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	107 ^e esc. inf. 6 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	32	172 ^e inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	20	14 ^e esc. inf. 26 ^e B ^e à Besançon
Lucas Auguste	18	138 ^e esc. inf. 2 ^e échelon à Salin
Lucas Auguste	19	

Conflit 1939-1945

Victor Staëlens et Emile Rigollet sont parmi les tout-derniers habitants de la commune à avoir participé à la seconde guerre mondiale. Aux cotés de leurs épouses, ils ont bien voulu nous livrer leurs récits de cette guerre qui les a amenés, jeunes-hommes, à parcourir l'Europe en train, camions, side-car et bien souvent à pied. Pendant ce conflit, 32 habitants du village qui en comptait un peu moins de 950 ont été mobilisés, et 20 furent prisonniers. 3 ne sont jamais revenus et sont morts pour la France.

Récit de guerre, récit de vie : Victor Staëlens

A 96 ans, Victor Staëlens est le doyen de notre commune, suivi de près par son épouse, Germaine, âgée de 94 ans. Ils ont bien voulu témoigner sur ce presque siècle qu'ils ont traversé, marqué par deux conflits mondiaux.

Victor est né en novembre 1918 à St Germain de Modéon, en Côte d'Or. Orphelin très jeune – il a perdu son père, soldat en 14-18, rapidement après le conflit des suites des gaz inhalés dans la campagne de Belgique et sa mère alors qu'il était tout jeune – Victor a été élevé par sa tante sur une petite ferme dans le Morvan. Après avoir passé son certificat d'études à 13 ans, il contribue aux tâches de la ferme, soins aux vaches laitières, travaux des champs et coupes de bois.

En novembre 1938, à 20 ans, il est incorporé pour un service militaire qui doit durer 2 ans. A l'époque, la perspective d'une nouvelle guerre n'est pas évidente : « *on ne savait pas grand-chose. On entendait dire que les allemands allaient nous faire la guerre, qu'ils n'étaient pas très forts et qu'on résisterait très bien, alors que c'était tout le contraire !* ». Il est affecté au 3ème régiment de cavalerie de Wissembourg, ville située au nord de l'Alsace, à la



pointe nord-est de la France à la frontière avec l'Allemagne. Dès le début du conflit entre les deux pays, en septembre 1939, son GRDI, groupe de reconnaissance d'une division d'infanterie est amené à se déplacer en side-car et motos sur les

différents fronts d'Alsace, avec un rôle de surveillance de l'ennemi. L'observation se réalisait parfois à moins d'un km des lignes allemandes. A un moment donné, en 1940, la division a reçu l'ordre de se déplacer vers Epinal, où elle a été atta-



Cérémonie du 11 novembre 2014 à Confrançon.
Centenaire de la grande guerre

quée par une armée allemande très bien équipée. « *On a été fait prisonniers, on ne pouvait plus faire autre chose* ». Pendant un mois et demi, les prisonniers ont été gardés dans un champ par des gardes avec chiens, puis ont été emmenés en Allemagne dans un camp en construction. Il a fallu travailler à sa construction, puis Victor a été envoyé sur une grosse ferme d'état, pendant un an. Puis vint le travail à l'usine, pendant 4 ans, à fabriquer des locomotives avec des ouvriers de 5 ou 6 nationalités, italienne, serbe, belge... « *Le travail était dur, mais enfin, j'ai pas eu trop à me plaindre de ce côté là, d'autres ont eu plus dur que moi* ». La privation de liberté, « être là retenu prisonnier » a été le plus éprouvant dans cette longue période de captivité. Et l'absence d'informations « *ne rien savoir de ce qui se passe* ». La zone dans laquelle Victor travaillait, située à 30 km au sud de Berlin a été libérée au printemps 1945 par l'armée russe. Mais la guerre n'était pas terminée, et les prisonniers, libres mais livrés à eux-mêmes prennent la route avec une charrette de

fortune en direction de la Pologne, puis en direction de l'Elbe au gré des informations glanées. Au cours de ce mois et demi d'errance, ils découvrent un pays en ruines, et finissent par « trouver » les américains. « *On est monté dans les camions, ils nous ont conduits sur un terrain d'aviation et le lendemain, nous étions à Paris, c'était la libération* ». Victor ne sera de retour chez lui qu'en juin 1945. « *Les gens avaient changé, au début, on n'avait pas envie de se remettre au travail, on avait envie de se reposer, de respirer un peu mais bon, je me suis assez bien réadapté* ». Mariés en 1952 dans le Morvan, Victor et Germaine ont eu 3 enfants. Victor a commencé à travailler dans une grosse carrière, puis pendant 19 ans dans une ferme « plutôt à la pointe » appartenant à un monastère, où il était responsable des travaux. Ce sont des raisons professionnelles qui amèneront en 1969 la famille Staëlens à se fixer à Confrançon : Victor intègre la ferme expérimentale de l'ITCF (Institut technique des céréales et fourrages) située à La Forêt. En février 1971, ils emménageront dans leur

maison au Feignoux, premier lotissement construit sur la commune, où ils résident encore. « *On a été bien accueilli en Bresse, Jean-Louis est allé au foot, on s'est mis dans les associations* ». Parmi celles-ci, l'association des anciens combattants, où Victor a estimé important et utile de s'investir. Cette année encore, il a participé au banquet organisé le 11 novembre, tout en constatant que le nombre d'anciens combattants se réduit d'année en année. Bien entouré par ses enfants et petits enfants, participants assidus au club du 3ème âge où « *on rencontre du monde et joue aux cartes* », le couple a décidé de rester dans sa maison aussi longtemps que possible, moyennant quelques aménagements et l'appui d'une aide ménagère 2 heures par semaine. « *On ne s'estime pas malheureux, on a eu de la chance* ».

Récit de guerre, récit de vie : Emile Rigollet

« Je suis né là, dans cette maison le 8 mai 1919 ».

Emile Rigollet habite la commune, 287 route de Mâcon, dans la maison qui l'a vu naître il y a un peu plus de 95 années. Avec son épouse Renée, 91 printemps, ils ont accepté d'ouvrir leur porte et leur mémoire pour évoquer leur chemin de vie, de 1919 à aujourd'hui.

Emile, comment s'est passée votre enfance ?

Mes parents étaient maître valets chez le Docteur Bouvier, mon père avait été mobilisé lors de la guerre de 14-18. Je suis né à son retour, au lendemain de la première guerre mondiale. Mes parents ont d'abord repris un petit domaine à l'Effondras. J'allais à l'école des Pigots, mais mon père trouvait que ce n'était pas assez poussé, alors il m'a envoyé à l'école du bourg, il y avait deux écoles à Confrançon ! Bien sûr, nous y allions à pieds, en sabots. J'ai obtenu mon certificat d'études à 12 ans, je travaillais plutôt bien en classe et l'instituteur voulait m'envoyer à Carriat, mais mon père n'a pas voulu car il avait besoin de bras sur la ferme : on faisait tout, l'élevage, les cultures, le vin, le pain... Mes parents ont ensuite repris une ferme plus grande, toujours à l'Effondras.

La France est entrée en guerre avec l'Allemagne le 3 septembre 1939, vous aviez 20 ans...

J'ai été incorporé à Nîmes le 27 novembre 1939, pour 4 mois de classe dans le 8ème régiment d'artillerie coloniale. En avril 1940, nous sommes partis à St Cloud, en région parisienne où nous avons formé le régiment et reçu notre matériel. Le 17 mai, nous partions en zone des armées, pour arriver à Precy sur Oise au Nord de Paris. Le 4 juin, nous arrivions à Elincourt, dans le Nord Pas de Calais, à 8 km du front. Nous devions protéger des ponts, couvrir l'avancée des bataillons d'infanterie ou de cavalerie. Notre batterie d'artillerie restait en place quelques heures au même endroit, puis il fallait se repositionner. Le 7 juin, nous avons appris que notre convoi de munitions avait été la proie de bombardements, 8 camions sur 9 étaient détruits.



Le 8 juin, nous avons ouvert le feu vers 4 heures du matin et, vers 6 heures, nous sommes repliés. Les raids de l'aviation, les tirs de l'artillerie et le crépitement des mitrailleuses allemandes nous harcelaient dans un bruit assourdissant. Nous étions dans une zone où se battaient aussi les Anglais. Dans ce tumulte, nous peinions à savoir qui était où. Nous avons alors été surpris par les chars ennemis, dispersés et contraints de traverser un bois « occupé ». Le 12 juin à 3 heures du matin, nous avons détruit sur ordre les 2 pièces d'artillerie qui nous restaient pour ne pas les laisser aux mains des Allemands, et nous avons tenté de gagner la côte à pied pour embarquer vers l'Angleterre. Mais cela s'est avéré impossible et nous avons dû rallier Ste Valéry en Caux, où nous avons été faits prisonniers.

Vous êtes fait prisonniers le 12 juin 1940 en Seine Maritime, s'ensuit alors une longue marche...

Nous avons marché pendant 21 jours, 380 km, jusqu'à la frontière hollandaise. Il fallait marcher, sinon... ce qui était dur, c'est qu'on n'avait pas grand-chose à manger, on mangeait des betteraves pourries et de l'herbe trouvées au bord de la route.

Début juillet, nous sommes chargés dans un train de marchandises, jusqu'à Dordrecht, au bord de l'Escaut. Là nous embarquons sur une péniche à charbon, pour 2 jours et 3 nuits. Vous pouvez vous imaginer dans quel état nous étions lorsque nous sommes arrivés à Emmerich en Allemagne.

Et votre vie de prisonnier...

Après plusieurs étapes, nous avons été regroupés dans un stalag, un camp de prisonniers où nous avons dû travailler dans des tourbières. Nous n'avions que des patates à manger. Un jour, les Allemands ont demandé des volontaires pour aller travailler dans des fermes. C'était un peu particulier, les paysans sont venus et disaient « je prends celui là... » comme au marché à bestiaux. C'est ainsi que je me suis retrouvé à Rabber, au Nord-Ouest de l'Allemagne, à travailler pour deux patrons, 3 jours chez l'un, 3 jours chez l'autre et le dimanche de repos. J'ai eu de la chance, ils avaient tous les deux fait Verdun, ils ont quand même pris soin de nous. La nuit, nous étions enfermés dans un camp, 32 prisonniers français. Au début, on avait plein de poux, on se grattait jusqu'au sang. Mais on se débrouillait.

Conflits mondiaux

Quels étaient les contacts avec votre famille restée à Confrançon pendant cette période de captivité ?

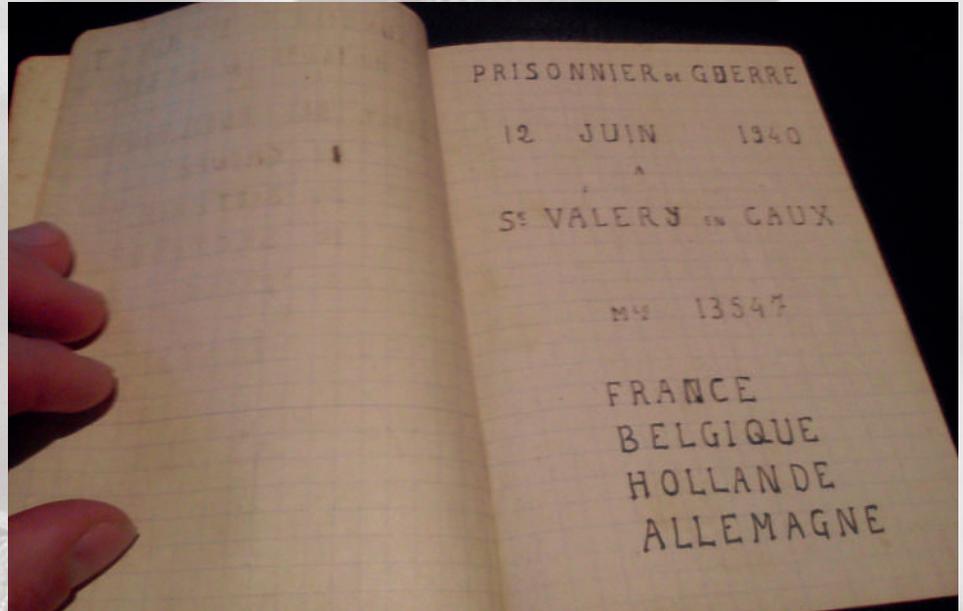
Mes parents sont restés 3 mois sans aucune nouvelle, c'était la débâcle. Ensuite, la Croix Rouge a assuré le lien entre nous. Les familles envoyaient des colis de linge, des produits de nécessité, et on pouvait échanger des lettres, même avec les amis. Ça a vraiment changé notre vie.

Le travail la journée à la ferme, la nuit enfermé dans un camp, combien de temps ça a duré ?

Ça a duré deux ans et demi... Le 22 décembre 1942, nous avons été remplacés par des Russes et je me suis trouvé à travailler dans une scierie, avec 4 autres prisonniers. Jusqu'à la fin de la guerre.

Parlons-en, de la fin de la guerre, comment elle s'est passée pour vous ?

J'arrivais à lire les journaux allemands, qui annonçaient quotidiennement des soldats allemands morts. On sentait que ça allait mal pour eux : les raids de l'aviation alliée étaient très fréquents, ils détruisaient les villes en moins de deux. Les anglais n'étaient pas loin, et un jour, nos gardiens nous ont évacués. On a marché 2 jours, puis ils ont balancé leurs fusils dans le ruisseau et ils sont partis. Nous étions libres. Les anglais sont arrivés, ils nous ont embarqués dans des camions,



direction Lille où nous avons été désinfectés puis nous sommes passés au service médical. Très rapidement, nous avons regagné Paris, et le 14 avril 1945, j'étais de retour à la maison.

Et vous, Renée, comment avez-vous vécu la guerre ?

Mon père avait fait la guerre de 14-18, où il a été prisonnier, et il a été mobilisé de nouveau pour la seconde guerre pendant quelques mois. Nous étions sur Cuet. Je me rappelle que les chevaux de la ferme

avaient été réquisitionnés. Il y avait des maquisards qui circulaient. Et aussi des Allemands qui venaient parfois à la ferme. Nous nous cachions. Nous avons peur. Mon frère était réfractaire au STO, service du travail obligatoire. C'était difficile, mais on n'a pas connu la misère. Sur la ferme nous avions de quoi manger. Il y avait des gens de Lyon ou d'Oyonnax qui venaient acheter à la ferme. Je me souviens qu'on ramassait les betteraves, pendant la bataille de Montrevel.

Emile, comment s'est passé votre retour à Confrançon, en avril 1945 ?

Au début, on était déboussolé, on ne reconnaissait plus personne, notamment les jeunes. Et il a fallu reprendre le cours de la vie, travailler comme on savait le faire. Nous nous sommes mariés en septembre 1946, et avons eu 4 enfants. Nous avons exploité la ferme à l'Effondras. Je suis entré au conseil municipal en 1953, pour 3 mandats en tant que conseiller municipal et 2 en tant qu'adjoint, puis je suis devenu maire en 1983. J'ai aussi fait partie de la compagnie de pompiers, de la mutuelle accident de Confrançon, de l'amicale des anciens combattants... Ces engagements me plaisaient.



Ligue contre le cancer



Cette année grâce à la générosité des donateurs, les délégués de la commune ont recueilli la somme de 3 103 €. Cet argent va servir pour la recherche médicale, l'aide aux malades et la prévention.

Parallèlement, la Ligue de l'Ain mène une action dans les écoles afin d'expliquer les dangers du tabac auprès de 3 500 élèves de CM1 et CM2, pour leur donner les arguments afin de résister à la tentation tabagique des plus grands lorsqu'ils arriveront en 6ème.

La Ligue de l'Ain s'implique largement dans la mise en œuvre du dépistage des cancers du sein et des cancers colorectaux.

L'action de chaque bénévole est essentielle pour aider les malades et pour faire avancer la Recherche. La recherche en cancérologie a davantage progressé depuis dix ans qu'au cours des cinquante dernières années.

Toutes les personnes désireuses de faire partie de la délégation de la commune seront les bienvenues.

Les délégués de la commune remercient Bernard VERNE, pour son dévouement et le temps qu'il a consacré pendant plusieurs années, à la Ligue Contre le Cancer. Et également M. GIL, responsable du supermarché Casino, qui nous a accordé une permanence dans son magasin.

Nous souhaitons la bienvenue à Mireille CARJOT, qui est venue renforcer l'équipe.

Face au cancer, on est plus fort ensemble.

Les déléguées de la commune : Marie VELON - Christiane BROYER - Danièle FARENC - Mireille CARJOT

Renseignements :

Marie VELON : 04 74 30 29 66

CAF de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Pour signaler un changement de situation.
- Pour réaliser une demande par téléprocédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par téléphone au 0 810 25 01 10

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour consulter votre dossier :

- date et détail des paiements,
- état de traitement de votre courrier,
- demande d'une attestation de paiement.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30

Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "code confidentiel perdu" ou "numéro allocataire perdu"), ou par courrier.

Ordures ménagères : deux changements au cours de l'année 2015

Les tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire de la Communauté de communes sont en constante diminution. Aussi, afin d'optimiser les coûts de ce service, une réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères sera mise en œuvre dès le 1er janvier 2015. Six tournées seront organisées chaque semaine en lieu et place des sept tournées réalisées actuellement.

Pour connaître le nouveau planning de ramassage, nous vous invitons à consulter le site internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-montrevelenbresse.fr>, ou de vous rapprocher de votre mairie.

C'est également en 2015, que l'unité de traitement OVADE sera mise en service à la Tienne. Nos déchets ne seront ainsi plus

enfouis dans les casiers de la décharge mais recyclés pour partie et transformés en compost.

Le processus de traitement étant relativement sensible, nos poubelles ne devront plus contenir aucun des matériaux suivants :

- verre (y compris la vaisselle cassée)
- déchets toxiques (piles, peintures, javel...);
- matériel d'écriture (stylos, feutres...).

Ces déchets sont à apporter aux déchetteries d'Etrez ou de Polliat.

Renseignements :

services techniques de la Communauté de communes - 04.74.30.85.60 mail : die@cc-montrevelenbresse.fr

Horaires d'ouverture des déchetteries :

ETREZ :

lundi au samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

POLLIAT :

lundi, mercredi et samedi : 8h / 12h - 13 h 30 / 18 h (été 19 h)
vendredi : 13 h 30 / 18 h (été 19 h)

En bref

Réduire ses déchets grâce à un composteur

Le compostage offre au moins deux avantages. Il réduit les volumes d'ordures ménagères et fournit un fertilisant très utile pour les potagers, les arbustes, les cultures fruitières. Le compost offre une qualité d'amendement bien supérieure à celle du terreau vendu en sac. Comment obtenir un bon compost ? Il doit associer déchets humides (de cuisine par exemple) et déchets secs (broyat de taille, feuilles mortes), un peu des deux pour favoriser la décomposition. Le compost doit être régulièrement remué et aéré. Le mélange est nécessaire à chaque apport d'un nouveau déchet.

La Communauté de communes propose à nouveau des composteurs à la vente. Un seul modèle en bois d'une capacité de 400 litres est vendu au prix de 30 euros (règlement par chèque à libeller à l'ordre du Trésor public). Il est fourni avec un seau et un guide d'utilisation.

Renseignements

Services techniques Communauté de communes - 04 74 30 85 60

Le tri sélectif

Les sacs refusés par le camion collecteur en raison de leur contenu non trié sont toujours nombreux dans notre commune.

Les erreurs de tri génèrent une dépense plus importante pour la collectivité et peuvent conduire à une hausse des taxes d'habitation... Des frais supplémentaires sont en effet facturés pour ces erreurs, des déchets étant de ce fait transportés, triés et conditionnés à tort.

Certaines erreurs sont inadmissibles, elles relèvent de l'incivisme. Nous comptons sur le bon sens des usagers pour utiliser à bon escient la collecte des ordures ménagères et les déchetteries d'Etrez et Polliat.

Attention :

Enlèvement des dépôts illicites : les sacs poubelles sont contrôlés et les contenus non conformes sont pénalisés. La Communauté de Communes de Montrevel facture la prestation d'enlèvement des dépôts illicites de déchets : ceux effectués en dehors des veilles et jours de collecte, aux pieds des points d'apport volontaire, devant le portail d'entrée de la déchetterie, et en d'autres lieux que les points de regroupement d'ordures ménagères identifiés. Les frais d'enlèvement (personnel, transport et traitement) estimés à 75 € seront à la charge de tout contrevenant.

49 lettres ont été adressées aux habitants de la communauté de communes dont 8 à Confrançon.

ADMR Montrevel

Etre là au quotidien, auprès de celles et de ceux qui en ont besoin

Ici, et c'est le plus souvent, auprès des personnes âgées... pour le ménage, le repassage, l'aide aux repas ou aux démarches administratives simples, l'accompagnement aux courses... les aides à domicile effectuent plus de 35 000 heures de présence et de travail par an, dans les 14 communes de l'intercommunalité.

Là, et c'est auprès des personnes de tous âges, en situation de handicap, les auxiliaires de vie sociale accompagnent dans les différents actes de la vie quotidienne, (lever, coucher, toilette, ménage, démarches administratives, sorties) jeunes et moins jeunes, en favorisant leur autonomie.

Ailleurs, ici ou là, des professionnelles, aides ménagères aux familles ou TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale), apportent leur soutien aux familles... tandis que le service de téléassistance «Filien» relie en permanence, à des secours possibles, des personnes isolées. Et puis, il y a encore le service de livraison des repas (environ 19 000 repas portés à domicile en 2014) ou celui de jardinage bricolage, pour tondre ici une pelouse, tailler là une haie, changer ici une ampoule, bêcher le jardin ou planter des fleurs.

L'ADMR, c'est tout cela et même un peu plus. Certaines équipes de bénévoles ont organisé, pour répondre à des besoins locaux une crèche ou un service de soins à domicile. L'association de Montrevel a créé, avec celle de Saint Trivier de Courtes « Lou venou » un accueil de jour qui reçoit (les mardi, mercredi et vendredi à Montrevel et les lundi et jeudi à Saint Trivier) les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Ce service qui propose des activités aux personnes malades bénéficie aussi aux aidants, conjoint ou enfants, en leur permettant de souffler quelques heures, les jours où leur malade est à l'accueil.



Facilitez-vous la vie avec notre offre de services

L'ADMR vous propose sa gamme de services :

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Aide à la personne
- Garde de jour et de nuit
- Livraison de repas à domicile
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES
SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADMR
la référence du service à la personne

L'esprit de service qui caractérise l'ADMR est en quelque sorte garanti par une équipe associative. Elle mobilise sur Montrevel, une quinzaine de bénévoles. Ils inscrivent leur engagement dans un réseau départemental de plus de 400 administrateurs, de près de 7 500 clients et de 1 000 salariés. C'est aussi tout un réseau national qui fêtera, l'an prochain ses 70 ans.

Renseignements

secrétariat ADMR, 10 rue du 19 mars 1962 à Montrevel en Bresse - 04 74 30 89 07
amontrevel@fedeo1.admr.org

L'Office de Tourisme cantonal a eu 50 ans le 18 décembre 2014

Créé en 1964, l'office de tourisme a pour mission l'accueil, l'information et la promotion du tourisme sur le territoire de la Communauté de communes, à destination des touristes ou des habitants du canton.

Au top des demandes à l'Office :

- Se renseigner ou prendre des places pour une manifestation
- Découvrir le territoire et ses activités : jours de marché, se baigner, où dormir, activités sportives, visites estivales, cartes de pêche, ainsi que les balades et promenades en pleine nature...
- En famille : des activités pour tous, le jeu « Fifrelin connaît la musique » à St Martin le Châtel.
- Goûter les saveurs des productions locales et aller à la rencontre des producteurs.

Notre territoire ne manque pas d'atouts pour ses visiteurs qui cherchent le calme et la tranquillité.

La destination du canton de Montrevel en Bresse se positionne comme vraie destination «nature», offrant la possibilité de découvrir l'environnement et les paysages variés du territoire : fermes bressanes, bocage bressan et bien sûr l'espace grand lac de La Plaine Tonique.

Une très grande partie de la clientèle vient des Pays-Bas, des départements voisins, du Nord, et du Pas de Calais, pour rechercher le soleil et la détente, privilégiant le camping comme mode d'hébergement.

Les visiteurs-touristes sont de plus en plus exigeants et mobiles. A

l'heure d'Internet, le rôle des Offices évolue au rythme du changement des comportements des visiteurs... Majoritairement, les demandes portent sur des informations complémentaires pour une activité ou un hébergement déjà repéré sur internet. L'Office de Tourisme a obtenu en 2012 un 3ème prix national de la communication avec son site Internet. Une version allégée est également accessible aux mobiles.

Plusieurs projets sont envisagés en 2015 :

- La mise en place d'une borne wifi à l'Office de Tourisme suite à une forte demande des «touristonautes» qui souhaitent rester connectés même sur leur lieu de vacances.
- L'installation d'une borne numérique à l'extérieur de l'Office de Tourisme pour permettre de renseigner 24h/24h et 7j/7 les vacanciers non équipés ou étrangers effectuant leurs recherches en toute autonomie...
- La mise en ligne de la version Néerlandaise du site Internet
- La réédition du guide touristique de Montrevel-en-Bresse et ses environs.
- La mise en place d'un dépliant pour une visite libre de la ville de Montrevel-en-Bresse.

Renseignements :

Office de Tourisme cantonal de Montrevel-en-Bresse
04 74 25 48 74 - accueil@tourisme-montrevelenbresse.fr
www.tourisme-montrevelenbresse.fr



Le CLIC des Pays de Bresse

À quoi ça sert ?

- à répondre aux besoins des retraités et des personnes âgées (trouver le bon interlocuteur, connaître ses droits, recevoir gratuitement la carte MEMO, aider au montage des dossiers administratifs...)
- à informer lors de réunions ou d'ateliers de prévention
- à animer le réseau de partenaires (élus, professionnels, associations...)

Comment joindre le CLIC ?

- un seul numéro de téléphone : 04 74 30 78 24
- des permanences à Montrevel en Bresse, école de musique, le 2ème et 4ème mardis du mois (9h – 11h30)
- un site internet www.clicdespaysdebresse.org et sa page contact

Comment ça marche ?

- standard téléphonique (messagerie en cas d'indisponibilité)
- accueil libre ou sur rendez vous lors des permanences
- visite à domicile possible après étude
- service gratuit, mis en place par les Communautés de Communes de Coligny, de Montrevel en Bresse, de Pont de Vaux, de Pont de Veyle et de Saint Trivier de Courtes, et co-financé par le Conseil Général

Réunions 2015

Lors des réunions publiques, différents thèmes seront abordés :

- Arnaques à la consommation
- Détecteurs de fumée
- Découverte d'internet
- Audition : une journée pour bien s'entendre
- Don d'organe : par et pour les seniors
- Constat amiable : comment bien le remplir
- Atelier Prévention des chutes
- Ateliers ludiques pour la mémoire

Ces thèmes vous intéressent, vous souhaitez plus de renseignements ? contactez le CLIC.

Les réunions sont gratuites et ouvertes à tous. Les ateliers se font sur inscription auprès du CLIC.

Renseignements :

Centre local d'information et de coordination gérontologique :

04 74 30 78 24

En bref

Haies bocagères

La plantation de haies bocagères pour la préservation du bocage bressan et de sa faune est encouragée par la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, l'action d'aide à la plantation sera poursuivie au printemps et à l'automne 2015, suivant un cahier des charges demandant de planter au minimum 50 mètres linéaires de haie avec 6 essences différentes (liste définie).

Une subvention est accordée pour l'achat de plants à hauteur de 50 % du coût total TTC (aide plafonnée).

Le dépôt des dossiers doit parvenir à la

Communauté de Communes avant le 02 mars 2015 pour une plantation au printemps ou le 16 octobre 2015 pour une plantation à l'automne.

Pour constituer le dossier de demande de subvention, fournir :

- un devis décrivant les travaux à engager,
- un plan de situation,
- la fiche projet complétée,
- la convention signée.

Renseignements : Communauté de Communes - Stéphanie PELUS - 04 74 25 68 90 - mail stephanie.pelus@cc-montrevelenbresse.fr

Recrutement

Communauté de communes -recrutement du personnel saisonnier 2015 - Les dossiers de candidature sont à retirer ou téléchargeables sur le site internet www.cc-montrevelenbresse.fr à partir du 15 novembre 2014 et sont à retourner avant le 16 janvier ou 1er mars 2015 selon les emplois proposés. - Renseignements : Communauté de Communes - Marie MICHELARD - 04 74 25 68 98 - mail accueil@cc-montrevelenbresse.fr »

Les dangers de la chenille processionnaire



Ces chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit, connues pour leur mode de déplacement en file indienne. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins mais aussi de cèdres et de chênes dans lesquels sont installés les nids et provoquent un affaiblissement important des arbres.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, destruction d'une procession ou d'un nid...) peuvent provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) et aussi des troubles oculaires ou respiratoires.

Pour lutter contre les chenilles processionnaires, il existe des méthodes curatives et des méthodes préventives à mettre en place selon la situation (source INRA) :

- La méthode la plus simple est évidemment de détruire manuellement les nids et les incinérer en prenant soin de bien se protéger (masque, gants, vêtements couvrants). Le moment de

la procession est le moment idéal pour capturer toutes les chenilles d'un arbre. Il suffit d'y installer un piège à chenilles tout simple : une collerette entourant le tronc de l'arbre, percé d'un trou débouchant dans un sac plastique. Ces éco-pièges sont particulièrement recommandés pour les particuliers qui voient leur jardin infesté.

- Pour les grandes surfaces, c'est l'épandage de *Bacillus thuringiensis*, insecticide microbiologique qui est le plus adapté.
- L'utilisation de pièges diffusant des phéromones de synthèse imitant celle des femelles permet de limiter la population de chenilles.
- La présence de prédateurs, telle que la mésange, évite également la prolifération des chenilles processionnaires.

Plus d'infos sur <http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-plantes/Tous-les-dossiers/Processionnaire-du-pin-une-chenille-sous-haute-surveillance/>

Elagage du réseau électrique

Il permet d'allier sécurité, environnement et qualité de la fourniture électrique

En matière d'élagage, ERDF et les propriétaires ont chacun des droits et devoirs.

Qui est en charge de réaliser les travaux d'élagage ?

ERDF prend en charge les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des cas suivants :

- l'arbre est situé sur une propriété privée, ses branches se développent sur le domaine public où se trouve la ligne ;
- un arbre a été planté et a grandi sur une propriété privée, dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne.

Il revient dans ces deux cas au propriétaire de prendre en charge les travaux d'élagage.

Ces travaux doivent se faire dans le respect de la réglementation et de la sécurité en adressant préalablement et obligatoirement à ERDF une DT-DICT (Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) conjointe, infos sur : <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>

À défaut de réaliser ou de faire réaliser ces travaux d'élagage, la responsabilité du propriétaire pourrait être engagée pour les dégâts matériels et/ou corporels occasionnés.



Attention danger

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. il ne faut absolument jamais :

- Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre.
- Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.

Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur :

www.sousleslignes-prudence.com

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 01.

Pour voter, pensez à vous inscrire

- 22 et 29 mars 2015 : élections départementales

- Fin 2015 : élections régionales

Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas voter.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Si vous avez changé de domicile...

- Il est nécessaire de vous réinscrire au plus tard le 31 décembre 2014.

Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous aurez 18 ans avant le 28 février 2015...

- Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.
- Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie.
- Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau des additions et retranchements affiché en mairie le 10 janvier 2015 et comportant toutes les nouvelles inscriptions, vous aurez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2015.

Si vous avez 18 ans après le 28 février 2015...

- Vous n'avez pas de démarches à effectuer auprès de votre commune.
- Vous n'êtes pas inscrit(e) d'office sur les listes électorales de 2015, vous ne le serez normalement qu'à compter du 1er mars 2015. Votre nom ne figurera donc pas sur le tableau des nouvelles inscriptions.
- Si une élection partielle se déroule après le 28 février 2015, vous pourrez toutefois demander à être inscrit(e) sur les listes électorales. Il vous appartiendra alors de faire une demande d'inscription auprès de votre mairie dix jours au plus tard avant la date de l'élection.

Où serez-vous inscrit(e) ?

- Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune de résidence.
- Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2014.

Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles

- Dans votre mairie jusqu'au mercredi 31 décembre 2014 (exceptionnellement ouverte de 9h à 12h) et munissez-vous :
 - d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
 - d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (ex: factures d'eau ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer...).
- Par Internet jusqu'au mercredi 31 décembre 2014 à 23h59 : Il suffit de créer votre compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr et d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales ». La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.
- Par courrier en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) ou le site Internet www.service-public.fr à la rubrique « élections ». Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il doit être parvenu à la mairie avant le 31 décembre 2014.

Recensement militaire ou citoyen obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (ex : permis de conduire).

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement s'effectue à la Mai-

rie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : www.mon.service-public.fr et en accédant à la démarche en ligne.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après cette démarche, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de :

- ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Numéros utiles

Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse :

Mail : cc-montrevelenbresse@wanadoo.fr

Internet : www.cc-montrevelenbresse.fr

Accueil : 04 74 25 68 98

Fax : 04 74 30 85 42

Services techniques (ordures ménagères, haies bocagères....) : 04 74 30 85 60

Service animation : 04 74 25 68 97

Renseignements complémentaires :

- **Relais Assistantes Maternelles :** 04 74 25 40 64
- **Base de loisirs :** 04 74 30 80 52
- **Médiathèque :** 04 74 30 87 90
- **PIJ (point information jeunesse) :** 06 72 25 35 95
- **CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) :** 04 74 30 78 24

Téléphones d'urgence

- **N° de téléphone d'urgence européen :** 112
- **Chef de corps des pompiers de Confrançon Gilles GUERRY :** 06 89 95 81 60
- **SAMU :** 15
- **POLICE :** 17
- **POMPIERS :** 18
- **Centre Anti Poison de Lyon :** 04 72 11 69 11

Divers

- **Cabinet d'infirmières à Confrançon** 04 74 47 40 52 / 06 66 42 57 68
- **Assistante sociale** Maison de la Solidarité : 04 74 25 68 00
- **Médiateur :** sur rendez-vous à la Mairie de Montrevel : 3^{ème} mardi matin de chaque mois
- **Presse locale : Le Progrès :** Christiane BROYER : 04 74 30 28 64 chris.broyer@wanadoo.fr

Renseignements administratifs

Tél. : 3939

Internet : <http://www.service-public.fr>

Démarches administratives par internet : <https://mon.service-public.fr/>

Paroisse

Depuis le 1er septembre 2014, les groupements paroissiaux d'Attignat, Montrevel et St-Trivier-de-Courtes ont été regroupés pour former un nouveau groupement sous la responsabilité de Père Pierre Le Bourgeois curé, secondé par un vicaire : le Père Léandre Élanga résidant à Attignat et un diacre : Baudouin d'Orléans. La nouvelle équipe travaille à l'organisation de la pastorale dans ce vaste territoire : planning des messes, différentes célébrations (baptêmes, mariages, funérailles), etc

Pour tout renseignement, catéchèse, baptêmes, confirmations, mariages, visites aux malades, permanences :

- à la cure de Montrevel le mardi de 9h30 à 12h, téléphone : 04 74 30 80 50
- à la cure d'Attignat le samedi de 9h30 à 11h30, téléphone : 04 74 30 92 35

Les conscrits de 2014

